

PATRIMOINE

Pourquoi Vienne n'est pas classée au patrimoine mondial



Imaginez. Vienne la belle, capitale des Allobroges, classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Voilà qui en jetterait ! Au printemps dernier, la ville de Crémieu a annoncé qu'elle lançait un dossier de candidature pour obtenir le prestigieux label. Alors pourquoi pas la cité du temple d'Auguste et de Livie et du Théâtre antique ?

« C'est comme essayer d'organiser les JO »

La question a été sérieusement posée il y a près de... vingt ans. Lors du premier mandat de Jacques Remiller, entre 2001 et 2008, la municipalité avait entamé des démarches. « À l'époque, on avait envisagé de monter un dossier qui regroupe la ville de Vienne et les vignobles de Côte Rôtie », raconte Patrick Curtaud, élu à la culture. « La ville seule n'avait aucune chance, des villes antiques, il y en a dans tout le bassin méditerranéen et les "rivaless" de Vienne avaient déjà obtenu le label : Lyon en 1998, Arles ou Orange en 1981. »

De par son patrimoine exceptionnel, Vienne répondait aux critères. Mais il est apparu que c'était compliqué. Très compliqué. « Ça s'apparente un peu à essayer d'organiser les Jeux olympiques, sourit l'adjoint au maire. D'abord, il faut passer le filtre français et sur dix candidats, la France en retient un, voire zéro. Ensuite, il y a le filtre européen, puis le filtre mondial. Or depuis plusieurs années, l'Unesco a tendance à privilégier les pays en voie de développement où le patrimoine est davantage menacé que chez nous. »

Le chemin vers le titre est donc semé d'embûches. Il est aussi extrêmement coûteux, sans garantie de résultat. « Cela représente des dizaines de milliers d'euros car il faut faire des études diverses, des photos en hélicoptère, s'entourer de conseillers,

de cabinets d'étude, etc. », souligne André Hullo, élu en charge du patrimoine et du dossier à l'époque.

« Cela pourra être discuté, rien n'est fermé »

Après quelques années de travail et de réflexion, tous ces éléments ont finalement eu raison de la motivation municipale. André Hullo ajoute que la candidature locale était de toute façon mal ficelée : « Regrouper la ville – les monuments – avec du paysage – les vignobles – ne correspondait pas aux critères de l'Unesco. Et puis, il n'y avait pas non plus un engouement fantastique... »

La candidature de Vienne est-elle pour autant une affaire classée ? « En tant que ville, on n'a aucune chance, il aurait fallu le faire au début des années 1980, assure Jean-Yves Curtaud, actuel conseiller municipal délégué au patrimoine. Après, il faudrait peut-être regarder vers les extensions car l'Unesco permet d'étendre le périmètre d'un site classé, donc on pourrait tenter quelque chose avec Lyon. Mais cela nécessiterait que tout le monde soit d'accord... et que notre candidature soit retenue. »

Autre piste : le patrimoine immatériel et l'histoire de la Chrétienté au Moyen Âge. Les vignobles de la rive droite auraient peut-être aussi leur carte à jouer. Mais aucun projet n'est aujourd'hui à l'étude.

Le maire, Thierry Kovacs, garde quand même une (petite) porte entrouverte : « La question, c'est de savoir comment on fait pour faire venir davantage de monde à Vienne, pour avoir des retombées économiques, sans pour autant dénaturer la ville en ne la rendant que touristique. Est-ce que ça passe par le classement à l'Unesco ou est-ce qu'on peut y arriver autrement ? Cela pourra être discuté lors des ateliers que j'organise pour les élections municipales. Rien n'est fermé. »

Et vous, qu'en pensez-vous ? Vienne pourrait-elle être classée au patrimoine mondial de l'Unesco ? La Ville devrait-elle lancer un dossier de candidature ? Participez à notre sondage dès ce mardi 6h en votant [ici](#).

D'autres labels

Dans les années 2000, Vienne a abandonné l'idée de se porter candidate à l'Unesco. La municipalité s'est alors rabattue sur les réseaux Avec (Alliance des villes européennes de culture) et sur Qualicities, label européen des politiques de développement durable des villes historiques.

Vienne est également Ville d'art et d'histoire, un label attribué depuis 1985 par le ministère de la Culture et de la Communication. « Nous allons faire une demande de renouvellement l'an prochain », indique la Ville.

Le classement, qu'est-ce que ça rapporte ?

Quels seraient les bénéfices à retirer d'un classement au patrimoine mondial de l'Unesco ? D'abord, évidemment, la notoriété. Les villes classées l'ont constaté. À Orange (30 000 habitants comme Vienne), le Théâtre antique local attire chaque année 170 000 visiteurs (hors concerts) lorsque l'édifice viennois en compte 25 000 (hors concerts). Autre exemple, la ville d'Arles (53 000 habitants) accueille 2 millions de visiteurs par an (à titre de comparaison, Vienne en cumule environ 500 000),

même s'il faut noter que la position géographique de ces villes, plus au sud, a aussi son rôle à jouer.

« Le classement au patrimoine mondial de l'Unesco représente entre 20 et 30 % de touristes en plus par an, résume Jean-Yves Curtaud. C'est une reconnaissance et c'est aussi un moyen d'obtenir des financements supplémentaires », même si le label en soi ne se concrétise pas par l'obtention d'un chèque.

Pour autant, le classement a aussi ses contraintes. Car les sites lauréats doivent justement être en mesure d'absorber l'afflux de touristes supplémentaires en ayant des capacités d'accueil adaptées en hôtellerie, restauration, transports... « On a un projet d'extension de la halte fluviale qui permettrait de répondre à ce besoin, mais on n'a quand même pas la taille de Lyon ou Arles, tempère Patrick Curtaud. De toute façon, on ne sait pas si le classement à l'Unesco aurait vraiment de l'effet aujourd'hui. Il y a tellement d'autres facteurs qui mobilisent les touristes. »

Patrimoine mondial

1/ C'est quoi ?

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. 1092 sites sont classés, dont 44 en France.

2/ Comment obtient-on le classement ?

Chaque pays établit une liste indicative de sites pouvant être proposés au classement. Après confirmation et validation avec l'Unesco, la consultation du site est prise en charge par trois institutions indépendantes. Puis la demande est transmise au comité du patrimoine mondial.

3/ Quels sont les critères ?

Les sites doivent satisfaire à au moins un des dix critères de sélection : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain, témoigner d'un échange d'influences, apporter un témoignage exceptionnel sur une tradition ou une civilisation, être un exemple important d'un type de construction, être représentatif de l'utilisation traditionnelle du territoire par l'homme, être associé matériellement à des traditions, des croyances, des idées ou des œuvres littéraires à portée universelle, représenter des paysages ou des phénomènes naturels d'une beauté exception, être un témoignage géologique exceptionnel, être représentatif des processus naturels et biologiques, être un habitat naturel contenant une biodiversité exceptionnelle.